



Documents à fournir pour une demande de
PASSEPORT BIOMETRIQUE



PERSONNE MAJEURE

- Dépôt du dossier uniquement sur **RENDEZ-VOUS** via le site combs-la-ville.fr en cas de retard, vous devrez reprendre un rendez-vous
- **Présence obligatoire** lors du dépôt et du retrait pour la prise d'empreintes
- Présenter les **documents originaux**, tout dossier incomplet ne pourra être accepté
- Apporter les renseignements concernant vos parents (nom, prénom, date et lieu de naissance)

Vous devez pré-remplir le dossier, en ligne sur le [site ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)
Notez bien votre numéro de pré-demande pour le communiquer lors de votre rendez-vous.

Si vous n'avez pas internet, un formulaire est disponible en mairie. Vous devez vous présenter à l'accueil 15 minutes avant l'heure de votre rendez-vous afin de le remplir.

POUR TOUTE DEMANDE :

- Ancien passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans
- Carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans
- Timbre fiscal de **86 €** : achat sur le [Site timbres.impots.gouv.fr](http://Site.timbres.impots.gouv.fr) rubrique [achat de timbres fiscaux](#) ou auprès d'un buraliste.
- 1 photo non découpée** dont **la prise de vue doit être inférieure à six mois et non utilisée pour un ancien titre d'identité**, conforme aux normes : format 35x45 mm, ressemblante au jour du dépôt du dossier, de face (sans lunettes sans sourire, bouche fermée, oreilles dégagées), tête nue (sans bandeau, ni barrette), fond uni et clair (**blanc interdit**), voir gabarit au recto

Une cabine photomaton est à votre disposition en mairie (prévoir 15 minutes avant le rendez-vous)

- Justificatif de domicile de moins d'un an** à vos nom ou au nom marital et prénoms (facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation, avis d'impôt).
- Pour les personnes hébergées** : attestation de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois + justificatif de domicile à son nom + pièce d'identité de l'hébergeant (photocopie).
- Un majeur sous tutelle** doit se présenter au dépôt et au retrait du titre avec son tuteur muni du jugement de tutelle et d'un titre d'identité. **Un majeur sous curatelle** peut faire sa démarche seul sans autorisation du curateur.

SI VOUS N'ETES PAS EN POSSESSION D'UN TITRE (CNI ou PASSEPORT) EN COURS DE VALIDITÉ OU S'IL EST PÉRIMÉ DEPUIS PLUS DE 2 ANS, VOUS DEVEZ FOURNIR EN COMPLÉMENT LES PIÈCES SUIVANTES :

- Si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé la fourniture de votre acte de naissance n'est plus nécessaire (vérification via le site <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMED/Communes-adherentes-a-la-dematerialisation>.)
Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- En cas de perte ou de vol : déclaration de perte à remplir (sur le formulaire **cerfa n°14011*01** en ligne ou sur place) la validation se fait en mairie au moment du dépôt de dossier ou déclaration de vol établie par le commissariat de police ou la gendarmerie + autre document officiel avec photo.
- Un justificatif de nationalité française** : certificat de nationalité française ou décret de naturalisation + pièce d'identité (passeport étranger, permis de conduire sécurisé, récépissé de remise du titre de séjour avec photo).

SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE FIGURER UN NOM D'USAGE SUR VOTRE PASSEPORT :

- Inscription du nom marital** : copie intégrale de l'acte de naissance mis à jour ou de l'acte de mariage de moins de 3 mois.
- Personne divorcée** : jugement ou autorisation écrite de l'ex-époux (se) et photocopie de sa pièce d'identité
- Personne veuve** : copie intégrale de l'acte de décès
- Le nom d'un de vos parents** : acte de naissance avec la double filiation

LE PASSEPORT NON RETIRÉ APRES 3 MOIS DE MISE A DISPOSITION SUR LE SERVICE EST DÉTRUIT SELON LES DIRECTIVES DE LA PRÉFECTURE

Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel : 01 64 13 16 00 - formalites-administratives@mairie-combs-la-ville.fr

Le Service des Formalités Administratives vous accueille :
Du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h15, le samedi de 8h45 à 11h45
Fermeture au public le mardi et le jeudi après midi

PERSONNE MINEURE

- Dépôt du dossier uniquement sur **RENDEZ-VOUS** via le site combs-la-ville.fr en cas de retard, vous devrez reprendre un rendez-vous
- **Présence obligatoire du mineur pour la prise d'empreintes et du responsable ayant l'autorité parentale lors du dépôt (0 à 17 ans) et au retrait (12 à 17ans)**
- Présenter les **documents originaux**, tout dossier incomplet ne pourra être accepté

**Vous devez pré-remplir le dossier, en ligne sur le [site ants.gouv.fr](http://site.ants.gouv.fr)
Notez bien votre numéro de pré-demande pour le communiquer lors de votre rendez-vous.**

Si vous n'avez pas internet, un formulaire est disponible en mairie. Vous devez vous présenter à l'accueil 15 minutes avant l'heure de votre rendez-vous afin de le remplir.

POUR TOUTE DEMANDE :

- Ancien passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans
- Carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans
- Timbre fiscal : achat sur le [Site timbres.impots.gouv.fr](http://Site.timbres.impots.gouv.fr) rubrique [achat de timbres fiscaux](#) ou auprès d'un buraliste.
 - ❖ Mineurs entre 15 et 17 ans : **42 €** Mineurs entre 0 et 14 ans : **17 €**
- 1 photo non découpée** dont la prise de vue doit être inférieure à six mois et non utilisée pour un ancien titre d'identité, conforme aux normes : format 35x45 mm, ressemblante au jour du dépôt du dossier, de face (sans lunettes sans sourire, bouche fermée, oreilles dégagées), tête nue (sans bandeau, ni barrette), fond uni et clair (**blanc interdit**), voir gabarit au recto

Une cabine photographie agréée est à votre disposition en mairie (prévoir 15 minutes avant le rendez-vous)

- Justificatif de domicile de moins d'un an** aux nom et prénom du représentant légal (facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation, avis d'impôt).
- Pour les personnes hébergées** : attestation de l'hébergeant signée certifiant que l'enfant et le représentant légal habitent chez lui depuis plus de 3 mois + justificatif de domicile à son nom + pièce d'identité de l'hébergeant (photocopie).
- Pièce d'identité du représentant légal

SI LE MINEUR N'EST PAS EN POSSESSION D'UN TITRE (CNI ou PASSEPORT) EN COURS DE VALIDITÉ OU S'IL EST PÉRIMÉ DEPUIS PLUS DE 2 ANS, VOUS DEVEZ FOURNIR EN COMPLÉMENT LES PIÈCES SUIVANTES :

- Si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé la fourniture de votre acte de naissance n'est plus nécessaire (vérification via le site <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>).
Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- En cas de perte ou de vol : déclaration de perte à remplir (sur le formulaire cerfa n°14011*01 en ligne ou sur place) la validation se fait en mairie au moment du dépôt de dossier ou déclaration de vol établie par le commissariat de police ou la gendarmerie + autre document officiel avec photo.
- Un justificatif de nationalité française : certificat de nationalité française ou décret de naturalisation + pièce d'identité (passeport étranger, permis de conduire sécurisé, récépissé de remise du titre de séjour avec photo).

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES :

- Si les parents sont divorcés : décision de justice (jugement ou convention de séparation) relative à l'autorité parentale.
- En cas de résidence alternée : Justificatif de domicile de l'autre parent + pièce d'identité (photocopie).
- Exercice de l'autorité parentale par un tiers : jugement de tutelle ou décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale + présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre + pièce d'identité du tuteur.
- Pour ajouter un nom d'usage : fournir l'autorisation écrite de l'autre parent + photocopie de sa pièce d'identité.

